

N° CG 2007/II - 3^e/24
Séance du 29 MARS 2007

ROUTES DEPARTEMENTALES
Itinéraires Cyclables
Modification du plan quinquennal

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 3^{ème}/06 du 15 décembre 2006, relative au Budget Primitif 2007
- VU l'avis favorable des Commissions Réunies,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'entreprendre en 2007 la réalisation des opérations supplémentaires suivantes :
 - itinéraire cyclable Fessenheim / RD 52 ;
 - itinéraire cyclable transfrontalier RD 415 ;
 - itinéraire cyclable Colmar - Mulhouse tranche 1 ;
 - sécurisation de l'itinéraire Staffelfelden / Cernay ;
 - itinéraire cyclable Schlierbach / Eschentzwiller ;
 - sécurisation de l'itinéraire de la vallée de Thann ;
 - gros entretien de l'itinéraire cyclable à Ottmarsheim ;
 - gros entretien de l'itinéraire cyclable Hombourg / Petit-Landau.


Les crédits correspondants aux quatre premières opérations sont inscrits au programme A071 - chapitre 2151. Les opérations suivantes sont inscrites au programme A072 - chapitre 4581.

- autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants.

Acte certifié exécutoire

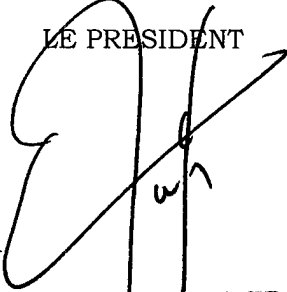
Réception par le Préfet	2. 0. MARS 2007
Publication	3. 0. MARS 2007

Pour le ... Conseil Général ...



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions